

DELIBERATION N° 2006/09-04 - DENOMINATION D'UNE RUE - LOTISSEMENT A33 CANAL

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe l'Assemblée que le lotissement industriel du Dynapôle aménagé sous la désignation « A33 Canal » a fait l'objet d'une délibération par le Conseil Municipal de Fléville-devant-Nancy, pour le choix d'un nom à attribuer à la voirie qui se situe pour partie sur le territoire de cette commune. Le nom d'Edouard Michelin a été retenu. L'accès, la branche sud et une partie de la branche Ouest de cette rue se trouvent sur la commune de Ludres. Ce périmètre doit lui aussi faire l'objet d'une dénomination. Dans une logique de continuité, le nom d'Edouard Michelin est proposé.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner la section de voirie du lotissement A33 Canal qui est située sur le territoire de la commune de Ludres, sous le nom d'Edouard Michelin qui inventa en 1891, le pneumatique démontable pour les bicyclettes, adapté en 1894 aux automobiles.

